



Charte en faveur du Patrimoine historique de la Ville d'Etampes

Etampes, capitale du Sud-Essonne, dispose de l'un des plus importants et prestigieux patrimoine historique bâti de l'Essonne.

Ses monuments dont certains bénéficient de protection au titre des Monuments historiques suscitent, à juste titre, la fierté des habitants et l'admiration des visiteurs et passionnés d'Histoire.

Ce patrimoine d'exception pour une ville de cette strate démographique témoigne de l'histoire d'une commune à la situation géographique privilégiée (sur la route Paris-Orléans qui reliait la Seine à la Loire, c'est-à-dire le Nord et le Sud du pays).

Ce patrimoine a fondé l'identité même d'Etampes. Plusieurs de ses quartiers se sont d'ailleurs développés autour d'édifices cultuels remarquables, aux caractéristiques particulières et distinctives.

Produit du temps et du savoir-faire des hommes, ce patrimoine est aussi l'expression d'une richesse et diversité culturelle qui a contribué au rayonnement et à l'attractivité d'Etampes.

Ce patrimoine appartient à toutes les générations.

Il transcende le temps. Legs du passé, il appartient au futur.

Au temps présent, d'en assumer l'héritage et la responsabilité.

Depuis 1995, la Ville d'Etampes a ainsi engagé un très important programme de rénovation et de mise en valeur de ce patrimoine historique local qui a conduit à sa reconnaissance en qualité de Ville Royale et de Ville d'Art et d'Histoire.

Elle entend aujourd'hui le poursuivre, le renforcer, l'amplifier pour en faire un outil essentiel de son développement économique et touristique.

Le patrimoine étampois est en effet non seulement le témoignage d'une qualité de vie, d'un art de vivre auquel la Ville est profondément attachée. Il est un instrument de découverte déterminant, un outil précieux de la dynamique local et du territoire de l'Etampois.

La Ville d'Etampes a donc fait appel à Monsieur Stéphane BERHAULT, architecte du Patrimoine, afin de déterminer les priorités d'interventions communales en termes d'entretien et de rénovation de ce patrimoine historique.



Dans le cadre de cette politique de protection et de valorisation, il a été ainsi défini un programme pluriannuel d'investissement qui comprendra notamment :

Antiquités et Objets d'art d'Etampes

- ① En partenariat avec la Conservation des Antiquités et Objets d'art de l'Essonne, la Ville s'est engagée dans le récolement des objets mobiliers des églises et des bâtiments publics d'Etampes. Ainsi, sur proposition du Conseil municipal, ce sont plus de 40 objets qui ont été protégés au titre des monuments historiques ces trois dernières années.
Une vingtaine d'objets sera de nouveau proposée pour être classée Monuments Historiques.

Eglise Notre-Dame-du-Fort

- ② La réfection de la toiture.
- ③ La restauration de la rose du XII^e siècle.
- ④ La restauration du vitrail du baptême du Christ.
- ⑤ La création du vitrail de la Vierge en partenariat avec l'association des amis de Notre-Dame du Fort et le peintre Christoff Debusschère.

Eglise Saint-Martin

- ⑥ L'étalement du déambulatoire.

Eglise Saint-Basile

- ⑦ La restauration du portail.
- ⑧ La restauration du tableau monumental « le Christ présenté au Peuple ».

Eglise Saint-Gilles

- ⑨ La création d'une tribune pour l'installation de l'orgue.

A Etampes, le 14 septembre 2015

Franck MARLIN
Maire d'Etampes
Député de l'Essonne

Stéphane BERHAULT
Architecte du Patrimoine